

# Programmation LEADER 2023-2027

## Stratégie de Développement Local

# Appel à pré-projets



# Guide du porteur de pré-projet



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
L'Europe investit dans les zones rurales

Wallonie

## Introduction

Le 29 septembre 2022, le Gouvernement wallon a lancé l'appel pour la création ou le renouvellement de 20 GAL wallons. Le GAL Pays de Herve, créé en 2016, se porte candidat : il ambitionne de créer et mettre en œuvre une nouvelle Stratégie de Développement Local (SDL) dans le cadre du programme européen LEADER pour les années 2023 (début effectif des projets en 2024) à 2027.

Le présent 'Guide du porteur de pré-projet' vise à encourager les acteurs, qu'il soit individuel ou collectif, à proposer des 'pré-projets' pour les futures actions du GAL Pays de Herve. Ce document explique donc le contexte, le cadre et les éléments à connaître de cet appel à pré-projets.

### Qu'est-ce que LEADER ?

Un Groupe d'Action Locale (GAL) dépend principalement du programme européen LEADER, mis en œuvre par la Wallonie sur notre territoire.

LEADER (ou *Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale*) est une des interventions du Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune (PSWPAC) 2023-2027<sup>1</sup>.

LEADER a la volonté de répondre aux objectifs du règlement européen<sup>2</sup> :

- ✓ Promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité entre les sexes, notamment la participation des femmes à l'agriculture, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture durable ;
- ✓ Moderniser le secteur par la promotion et le partage des connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et les zones rurales, et de favoriser leur adoption.

Ces deux objectifs visent à satisfaire les besoins identifiés dans le PSWPAC :

- Améliorer l'attractivité des zones rurales
  - en répondant aux besoins de la population en préservant les services et commerces existants et en favorisant la création de services répondant aux besoins nouveaux, par exemple ceux liés au vieillissement de la population,
  - en préservant et en améliorant le cadre de vie des populations rurales,
  - en encourageant le développement du numérique,
  - en encourageant l'innovation, y compris sociale, la mutualisation et la coopération entre les acteurs des territoires ruraux ;
- Encourager le développement du tourisme rural ;
- Encourager le développement et l'utilisation des outils numériques.

---

<sup>1</sup> Début des projets en 2024.

<sup>2</sup> Règlement UE n° 2021/2115

LEADER est un outil de développement territorial, partagé par plusieurs communes, qui contribue à affirmer le caractère multifonctionnel des zones rurales. Cet outil repose sur une approche méthodologique originale : on parle des **7 principes LEADER**.

**Nous invitons les porteurs de pré-projets à prendre connaissance de ces 7 principes qui sont fondamentaux pour le programme LEADER.**

### **Les 7 principes de LEADER**

**1. L'approche territoriale.** Les projets doivent être pensés et menés pour un territoire homogène, ayant une cohésion sociale, souvent caractérisé par des traditions communes, une identité locale, un sens d'appartenance ou des besoins et des attentes communs. En Wallonie, le territoire se compose d'au moins trois communes contiguës. Cette dimension supracommunale donne aux projets une véritable plus-value par rapport à des initiatives menées à l'échelle d'une commune, voire d'une entité.

**2. L'approche ascendante.** Les projets doivent être élaborés et mis en œuvre de manière participative avec la population. L'objectif est que les projets soient identifiés par les acteurs locaux et que ces derniers participent à la prise de décision concernant la stratégie et la sélection des priorités sur leur territoire.

**3. Le partenariat public-privé.** Tous les projets doivent associer des communes et des partenaires privés. Il en est d'ailleurs de même pour les GAL qui doivent associer ces deux types de partenaires, en veillant à respecter l'équilibre entre les différents secteurs socio-économiques du territoire.

**4. Le caractère innovant.** LEADER peut jouer un rôle important pour favoriser des approches novatrices du développement dans les zones rurales. L'innovation doit s'entendre au sens large. Elle peut signifier l'introduction d'un nouveau produit, d'un nouveau processus, d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau marché. Les projets doivent présenter une approche innovante pour le territoire.

**5. L'approche multisectorielle et intégrée.** Les projets doivent concerner plusieurs secteurs du développement rural. Ils doivent être liés et coordonnés en un ensemble cohérent.

**6. La mise en réseau.** Par leurs actions et leurs projets, les GAL favorisent les échanges, le partage d'expériences et de savoir-faire, l'objectif étant d'optimiser l'essaimage de bonnes pratiques et de diffuser l'innovation.

**7. La coopération.** Certains projets doivent être menés en coopération avec d'autres territoires LEADER. Il peut s'agir d'une coopération au sein d'une même région (coopération interterritoriale) ou avec d'autres pays membres (coopération transnationale).

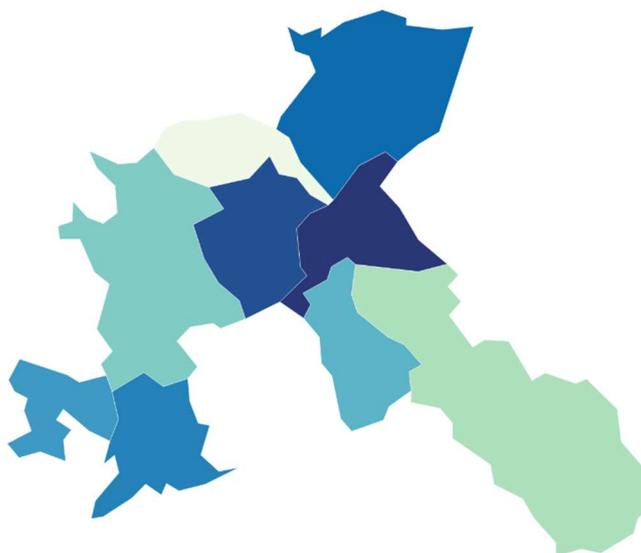
LEADER est complémentaire aux opérations de développement rural (ODR) financées par la Wallonie dès 1991 et accompagnées pour la plupart par la Fondation rurale de Wallonie.

## Le territoire concerné

Il est composé de 9 communes :

**Aubel, Baelen, Herve, Limbourg, Olne, Pepinster, Plombières, Thimister-Clermont et Welkenraedt.**

**Les pré-projets proposés devront impérativement être menés sur ce territoire supracommunal et avoir une portée collective, et non individuelle.**



## Stratégie du territoire 2023-2027

En novembre-décembre 2022, une analyse du territoire, toutes thématiques, a été menée par le GAL Pays de Herve:

- un **diagnostic du territoire**, basé sur des statistiques et données diverses ;
- une **analyse des Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces** du territoire.

Les documents sont disponibles sur le site Internet.

Le 14 décembre, un atelier « Quels enjeux pour le Pays de Herve ? » a été organisé ; il a rassemblé une cinquantaine d'experts et personnes-ressources du territoire, ainsi que des citoyens, pour réfléchir aux enjeux et objectifs sur lesquels le GAL Pays de Herve devrait travailler.

Le 5 janvier 2023, l'Assemblée Générale du GAL Pays de Herve, composée de ses partenaires privés et publics, a validé l'analyse du territoire, les objectifs stratégiques et les enjeux thématiques suivants :

	POUR UNE ÉCONOMIE COLLABORATIVE, CRÉATRICE D'EMPLOIS NOUVEAUX ET GÉNÉRATRICE DE SENS ET DE VALEURS POUR TOUS LES TALENTS DU TERRITOIRE
	POUR DES SYSTÈMES AGRICOLES LOCAUX VIVANTS, RÉSILIENTS ET AUTONOMES
	POUR DES ÉLÉMENTS ET PAYSAGES NATURELS FONCTIONNELS
	POUR UN TERRITOIRE CONSCIENT DE SON PAYSAGE ET DE SES ATOUTS
	POUR DES MOBILITÉS ALTERNATIVES ET INTERRELIÉES
	POUR UNE PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE OPTIMALES, BASÉES SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE
	POUR UNE CULTURE POPULAIRE ET DE PROXIMITÉ
	POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET DES CITOYENS ENGAGÉS
	POUR UN TOURISME DOUX ET UN PATRIMOINE VIAIRE FONCTIONNEL

**IMPORTANT : Chaque enjeu thématique contient plusieurs objectifs stratégiques, repris ci-après.**

**Il est impératif que les pré-projets proposés s'inscrivent dans le cadre de l'analyse de territoire, de ces enjeux et objectifs stratégiques. C'est à ces objectifs stratégiques que doivent répondre les pré-projets.**

ENJEU	OBJECTIF STRATEGIQUE
<p><b>Pour une économie collaborative, créatrice d'emplois nouveaux et génératrice de sens et de valeurs pour tous les talents du territoire</b></p>	<p>Encourager et développer des <b>activités spécifiques</b> à notre territoire, à travers des outils et infrastructures dédiés</p> <p>Développer les <b>formes de recherche et d'innovation</b> sur le territoire et créer un environnement favorable à la <b>créativité</b></p> <p><b>Stimuler l'entrepreneuriat durable</b>, alléger les contraintes et réduire les risques pour les entrepreneurs souhaitant créer leur propre emploi (jeunes)</p> <p>Favoriser l'activité économique à <b>proximité des lieux de vie</b> afin de répondre aux nouveaux défis sociétaux</p> <p>Développer une <b>stratégie territoriale économique ambitieuse</b>, fédérant toutes les forces du territoire</p> <p>Favoriser et revaloriser <b>l'épanouissement et le bien-être au travail</b></p> <p><b>Réinventer les modes de travail</b> face au besoin de flexibilité et proximité</p>
<p><b>Pour des systèmes agricoles locaux vivants, résilients et autonomes</b></p>	<p>Développer et valoriser les <b>services rendus par l'agriculture</b> à la société et au territoire</p> <p>(Re)valoriser les différentes <b>fonctions du métier d'agriculteur</b> dans le contexte d'aujourd'hui et de demain et <b>accompagner l'agriculteur</b></p> <p>Analyser et développer les <b>rôles et fonctions de la prairie</b>, atout du Pays de Herve, dans le contexte de dérèglement climatique</p> <p>Accompagner et augmenter la <b>résilience des exploitations agricoles</b>, sur base des contraintes internes et externes au territoire</p> <p>Encourager et faciliter la <b>'circularité' de nos exploitations agricoles</b> et du territoire</p> <p>Développer une <b>qualité différenciée</b> des produits et services agricoles du Pays de Herve</p> <p>Favoriser et renforcer la cohabitation, la collaboration, le partage et les synergies entre les <b>différents types d'agriculture et modèles agricoles</b></p>
<p><b>Pour des éléments et paysages naturels fonctionnels</b></p>	<p>Améliorer la <b>relation entre les habitants et leur milieu (semi)naturel</b></p> <p>Valoriser les <b>espaces urbains et ruraux (dont agricoles) non-exploitable</b></p> <p>Améliorer la <b>fonction de 'couloir écologique'</b></p> <p><b>Favoriser la perméabilité</b> des sols, limiter les crues et ralentir l'eau pluvial</p> <p><b>Soutenir les associations existantes</b>, actives sur le territoire</p>
<p><b>Pour une culture populaire et de proximité</b></p>	<p><b>Encourager les habitants à être acteur</b> de la culture de leur territoire</p> <p>Favoriser et <b>renforcer la cohésion sociale à travers la culture</b></p> <p>Créer et <b>faire vivre une culture rurale, transversale et fédératrice</b> pour tout le Pays de Herve</p> <p>Renforcer et garantir l'<b>aspect transversal et vital de la culture</b> dans la vie du territoire</p> <p>Transmettre et faire vivre le <b>patrimoine et l'histoire du territoire</b></p>
<p><b>Pour une société inclusive et des citoyens engagés</b></p>	<p>Structurer des <b>outils permanents de participation citoyenne</b></p> <p>Encourager et valoriser <b>l'engagement citoyen et le bénévolat</b></p> <p><b>Soutenir les dynamiques citoyennes, sociales et associatives</b> du Pays de Herve et favoriser les synergies</p> <p>Favoriser la <b>coopération entre les citoyens</b> (dont ceux engagés en responsabilité)</p> <p>Assurer <b>l'inclusion et la mixité sociale</b></p>
<p><b>Pour une production et consommation d'énergie optimales, basées sur les atouts du territoire</b></p>	<p><b>Mutualiser et optimiser l'énergie</b> sur notre territoire (production et consommation)</p> <p>Développer la <b>production d'énergie renouvelable</b> au Pays de Herve</p> <p>Favoriser la production de chaleur et d'électricité <b>au sein des exploitations et espaces agricoles</b></p> <p><b>Valoriser énergétiquement les ressources agricoles</b>, en évitant la compétition avec la finalité alimentaire (humaine et animale)</p> <p><b>Stocker l'énergie produite</b> sur notre territoire</p> <p>Soutenir et <b>valoriser les coopératives citoyennes d'énergie</b></p> <p><b>Diminuer notre empreinte énergétique</b></p>
<p><b>Pour un tourisme doux et un patrimoine viaire fonctionnel</b></p>	<p>Développer un <b>réseau points-nœuds pédestres</b></p> <p><b>(Ré)habilitier et entretenir les chemins et sentiers</b>, notamment pour faciliter l'accès à la nature</p>
<p><b>Pour un territoire conscient de son paysage et de ses atouts</b></p>	<p><b>Préserver la qualité du paysage du Pays de Herve</b>, dans un contexte évolutif global (société, mobilité, énergie ...)</p> <p><b>Gérer les différentes fonctionnalités</b> (habitat, agriculture, activités économiques, milieux naturels ...) de l'espace</p> <p><b>Soutenir les communes</b> dans leurs décisions d'aménagement du territoire</p>
<p><b>Pour des mobilités alternatives et interreliées</b></p>	<p>Augmenter l'offre et améliorer le <b>réseautage des transports en commun</b></p> <p>Favoriser <b>l'intermodalité</b></p> <p><b>Créer, entretenir et sécuriser les itinéraires cyclables</b></p> <p>Accompagner les communes, entreprises et employeurs dans le <b>développement de leur politique cyclable</b></p> <p>Favoriser la <b>convivialité entre usagers</b> des routes</p>

## Appel à pré-projet

### *Qu'est-ce qu'un pré-projet ?*

C'est une proposition suffisamment concrète et détaillée (voir modèle ci-dessous) d'une action à réaliser sur le territoire, et qui fera l'objet d'une évaluation et d'une sélection par l'AG du GAL Pays de Herve.

### *Qui peut proposer un pré-projet ?*

Habitants, agriculteurs, entreprises, artisans, associations et collectifs, acteurs culturels, opérateurs touristiques, associations environnementales, communes... Bref, tous les acteurs du territoire peuvent déposer des pré-projets ! Pour autant qu'ils aient une portée collective et supracommunale.

### *Quel type de pré-projet proposer ?*

Votre pré-projet doit

1. répondre à un ou plusieurs enjeux et objectifs stratégiques du territoire, tels que validés par l'AG du GAL Pays de Herve (voir ci-avant)
2. pouvoir être mis en œuvre sur l'entièreté du territoire concerné ou pouvant être étendu à tout le territoire (9 communes)
3. avoir une finalité collective et non individuelle
4. favoriser le partenariat entre les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés
5. être innovant pour le territoire
6. pouvoir être mis en œuvre entre 2024 et 2027

Il est important de signaler que le financement sollicité doit concerner des actions de promotion, de sensibilisation, de formations, des études, des animations, des actions sur le terrain mais exclut les dépenses d'investissements (infrastructures, matériel roulant ...).

### *Comment déposer un pré-projet ?*

Les pré-projets doivent être soumis **uniquement via le modèle ci-après**

- soit par email, avec accusé de réception, à [coordination@galpaysdeherve.be](mailto:coordination@galpaysdeherve.be)
- soit [via le formulaire en ligne](#)

**Seuls les pré-projets complets, respectant le modèle du formulaire et les critères de recevabilité, seront examinés et traités.**

**L'appel à pré-projets est ouvert du 10 janvier au 14 février 2023 inclus.**

**Quelle est la procédure de sélection ?****1. Analyse de recevabilité**

Dès la clôture de l'appel à pré-projets, tous les formulaires seront examinés dans un premier temps pour voir si le pré-projet est recevable ou non.

Les **critères de recevabilité** sont les suivants :

<b>Le formulaire de réponse est-il complet ?</b>	Ce critère spécifie que toutes les sections doivent être complétées. Toutefois, la section « Partenariat envisagé » pourrait être rédigée de façon plus approximative ; de nouveaux partenaires, le cas échéant, pouvant être identifiés ultérieurement.
<b>Les actions proposées concernent-elles le territoire du GAL ou peuvent-elles être étendues à tout le territoire du GAL ?</b>	Ce critère précise que les actions doivent avoir une portée supracommunale. Une action proposée à l'échelle communale peut toutefois être retenue si elle est transférable au territoire des 9 communes.
<b>Les actions proposées sont-elles inédites sur le territoire du GAL ?</b>	Ce critère se réfère au caractère innovant et inédit de l'action par rapport au territoire concerné, d'un point de vue mise en œuvre et financement.
<b>Les actions proposées sont-elles éligibles au financement LEADER ?</b>	Ce critère se réfère à la nature des actions financées (actions de promotion, de sensibilisation, de formations, les études, les animations, les actions sur le terrain, ...), excluant les dépenses d'investissements (infrastructures, matériel roulant, ...), et les dépenses pour des actions hors territoire. Ce critère se rapporte également au cadre financier global du GAL (dont le budget max total disponible par GAL) et à la durée de la programmation LEADER.

L'analyse de recevabilité sera faite par l'équipe du GAL Pays de Herve, en toute transparence, objectivité et non-discrimination.

## 2. Sélection, cotation et recommandations

Dans un second temps, les pré-projets jugés recevables seront présentés aux membres de l'Assemblée Générale du GAL. Des compléments d'information pourront éventuellement être sollicités auprès des porteurs de pré-projets. Les pré-projets jugés non recevables ne seront pas pris en considération pour la sélection.

L'Assemblée Générale procédera à la sélection des pré-projets sur base de critères de sélection et des moyens financiers disponibles (max 1.785.000€ par GAL pour la période 2023-2027). Les **critères de sélection** sont les suivants :

Contribution à répondre aux enjeux du territoire	15
Caractère novateur pour le territoire	10
Intégration des habitants et des associations du territoire	10
Capacité à favoriser les synergies entre acteurs du territoire	10
Capacité de générer des retombées économiques	10
Perspectives crédibles de pérennisation	10
Valorisation des ressources du territoire	10
Capacité de mise en œuvre (timing, budget, moyens humains)	10
Complémentarité avec des initiatives locales existantes	5
Caractère concret et opérationnel des résultats attendus	10
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Pour chaque critère, le pré-projet se verra attribuer une note par les membres de l'Assemblée Générale, avec possibilité d'un commentaire par critère. Chaque pré-projet sera ainsi coté sur un total de 100 points. Les pré-projets qui auront atteint le seuil de 51/100 seront pré-sélectionnés et intégrés dans un classement.

Hormis ceux qui auront été jugés irrecevables (cf. critères de recevabilité), tous les pré-projets reçus feront l'objet d'une évaluation. De plus, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les structures/acteurs membres de l'AG du GAL et auteur d'un pré-projet, devront s'abstenir lors de l'analyse et du vote relatif à ce pré-projet.

Les pré-projets intégrés dans le classement feront l'objet d'un commentaire/une recommandation général de l'AG en vue de la phase suivante. Cette recommandation sera guidée notamment par l'équilibre entre le cadre budgétaire global (c'est-à-dire en tenant compte de l'enveloppe budgétaire maximum fixée par GAL), la cohérence d'ensemble de la stratégie et les différents objectifs stratégiques. Ainsi, pour chaque pré-projet, l'AG établira des recommandations par exemple de fusion entre pré-projets, d'approfondissement du contexte budgétaire ou du partenariat envisagé ...(liste non-exhaustive).

### *Et ensuite ?*

Un/Des atelier.s sera.ont organisés ; il.s sera.ont coordonné.s par l'équipe du GAL Pays de Herve. Les objectifs seront d'approfondir et de préciser les pré-projets sélectionnés, éventuellement d'en fusionner, et de les faire converger vers des « fiches-projets thématiques ». Cet atelier rassemblera les auteurs des pré-projets, mais également d'autres acteurs du territoire.

Durant cet atelier, seront donc discutés les éléments qui doivent constituer une fiche-projet.

Ensuite, c'est l'Assemblée Générale du GAL Pays de Herve qui décidera des fiches-projets finales et de leur réalisation, retenues en fonction de la cohérence de la Stratégie et du budget global. Lors de l'élaboration de la stratégie finale, les projets LEADER du GAL Pays de Herve pourront être formés d'un seul ou de plusieurs pré-projets retenus, suivant la cohérence d'ensemble.

**IMPORTANT** : Au regard de la procédure de sélection présentée ci-avant et de la possibilité ultérieure de regroupement de pré-projets, **les personnes/structures qui soumettent les pré-projets ne seront pas automatiquement celles qui seront en charge de leur mise en œuvre ultérieure.**

**Et vous pouvez également simplement proposer un pré-projet !**

### *Besoin d'aide pour votre idée de pré-projet ?*

L'équipe du GAL Pays de Herve se tient à votre disposition afin de :

- **Préciser le contexte** dans lequel l'appel à pré-projets est lancé ;
- Vous **aider à appréhender le contenu** du diagnostic, des enjeux et objectifs stratégiques et des;
- **Répondre à vos questions** relatives à la rédaction des formulaires de pré-projets, à la budgétisation des actions ou toute autre question technique.

Cet accompagnement sera neutre et objectif.

Plusieurs possibilités pour vous aider, vous informer :

- ✓ 3 séances en visioconférence
  - Le mercredi 18 janvier de 8h30 à 9h30
  - Le jeudi 19 janvier de 16h30 à 17h30
  - Le vendredi 20 janvier de 12h30 à 13h30
- ✓ 2 séances en présentiel (en soirée)
  - Le mardi 24 janvier 2023 à Welkenraedt/Limbourg/Baelen (lieu à confirmer)
  - Le lundi 30 janvier 2023 à Olne/Pepinster/Herve (lieu à confirmer)
- ✓ 5 journées « Bureau ouvert », du lundi 30 janvier au vendredi 3 février 2023, de 9h à 17h
- ✓ Par téléphone
- ✓ Par email

**ANNEXE : Formulaire de réponse à l'appel à pré-projet**

<b><u>IDENTIFICATION DE L'AUTEUR</u></b>	
<b>Nom</b>	.....
<b>Prénom</b>	.....
<b>Structure/Association</b>	.....
<b>Coordonnées de contact (email, téléphone)</b>	.....
<b><u>TITRE DU PRÉ-PROJET</u></b>	
.....	
<b><u>CONTENU DU PRÉ-PROJET</u></b>	
<b>Quel est le contexte dans lequel le pré-projet prend place ? (+/- 1/2 page A4)</b>	
.....	
<b>Description du pré-projet y inclus les actions/tâches concrètes à réaliser (+/- 1 page A4)</b>	
.....	
<b>Quels sont les résultats attendus ? (+/- 1/2 page A4)</b>	
.....	
<b>Quels sont les enjeux et objectifs de la stratégie rencontrés et comment ? (+/- 1/2 page A4)</b>	
.....	
<b><u>Un PARTENARIAT est-il ENVISAGÉ ?</u></b>	
Oui – Non ( <i>barrer la mention inutile</i> )	
Si oui, lequel ?	
.....	
<b><u>Quelle est la DURÉE ESTIMÉE DE RÉALISATION DU PRÉ-PROJET ?</u></b>	
.....	
<b><u>A combien estimez-vous le COÛT GLOBAL de mise en œuvre du pré-projet ?</u></b>	
Merci de décrire le plus possible les différents postes de dépenses	
.....	
<b><u>AUTRES INFORMATIONS UTILES</u></b>	
.....	
<b><u>Date de la version du document/pré-projet</u></b>	
<b><u>Nom et signature du déposant</u></b>	